



MUNICIPALITÉ DE CLARENCEVILLE

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE 1^{er} OCTOBRE 2024

Sont présents:

Siège n°1	Gérald Grenon (absent)	Siège n°4	Chad Whittaker
Siège n°2	Gaëtan Lafrance	Siège n°5	David Branch (absent)
Siège n°3	Karine Beaudin	Siège n°6	David Adams

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, M. Serge Beaudoin.

Également présente, Mme Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière.

« Le Conseil de la municipalité siège en séance ordinaire ce mardi le 1^{er} octobre 2024, en présentiel.

Chacune de ces personnes présentes s'est identifiée individuellement. Il est mentionné également que la directrice générale et greffière-trésorière Mme Sonia Côté, assiste à cette séance à titre de secrétaire d'assemblée.

POINT 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Beaudoin, maire et président de la séance, déclare la séance ouverte à 20h et souhaite la bienvenue aux conseillers et conseillère présents.

POINT 2

CONSTATATION DU QUORUM

M. Serge Beaudoin, maire, constate que le quorum est atteint.

L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 1^{er} octobre 2024
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024
5. Dépôt de documents ou de correspondance

ADMINISTRATION & GREFFE

6. Autorisation pour Karoline Warren comme signataire du programme Plaisir plein air
7. Congrès ADMQ 18-19-20 juin 2025
8. Renouvellement : Assurances collectives 2024-2025
9. Abroger le Règlement 2024-672 : sur l'entretien des chemins privés
10. Aide temporaire au service d'urbanisme : Mandat avec la firme Gestim
11. Mandat de surveillance des travaux : agrandissement du garage municipal et aménagement au sous-sol de l'hôtel de ville

TRAVAUX PUBLICS

URBANISME

LOISIRS-CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

12. Montant alloué : Sondage en lien avec la consultation publique - Politiques de la famille et MADA

SÉCURITÉ-INCENDIE

13. Programme d'alerte sismique / RETIRÉ
14. Lettre de démission employé no.22-0004/PR

HYGIÈNE DU MILIEU

TRÉSORERIE ET FINANCES

15. Autorisation de paiement- Marcel Fafard
16. Autorisation de paiement- Gbi : décompte no.17
17. Autorisation de paiement- GPH
18. Autorisation de paiement – Poupart & Poupart / RETIRÉ
19. Autorisation de paiement : 2^e vers QP Aréna de Bedford
20. Les comptes à payer au 10 septembre 2024

AUTRES POINTS

21. Rapport des conseillers
22. VARIA
23. Période de questions des citoyens au président du Conseil
24. Levée de la séance

POINT 3

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

2024-10-223

Il est proposé par **M. Gaëtan Lafrance** et appuyé par **Mme Karine Beaudin** ;

Et résolu :

Que l'ordre du jour du 1^{er} octobre 2024 soit adopté en retirant les Points 13, 18 et l'ajout du Point 14 cependant que le point Varia reste ouvert.

Adoptée à l'unanimité

POINT 4

2024-10-224

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par **M. Gaëtan Lafrance** et appuyé par **M. David Adams** ;

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

POINT 5

DÉPÔT DE DOCUMENTS OU DE CORRESPONDANCE

Dépôt et lecture de documents ou de correspondance

ADMINISTRATION & GREFFE

POINT 6

2024-10-225

DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX ÉVÈNEMENTS « PLAISIRS PLEIN AIR »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Clarenceville souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière aux événements « Plaisirs Plein air » ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Clarenceville certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Clarenceville s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie.

Pour ces motifs :

Il est proposé par **M. Chad Whittaker** et appuyé par **M. Gaëtan Lafrance** ;

Et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Clarenceville autorise Karoline Warren, coordonnatrice aux loisirs, à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière aux événements « Plaisirs Plein air » pour et au nom de la Municipalité de Clarenceville et à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

POINT 7

2024-10-226

CONGRÈS ADMQ 2025 : 18-19-20 JUIN 2025 : INSCRIPTION ET HÉBERGEMENT

CONSIDÉRANT qu'aura lieu le Congrès de l'ADMQ en 2025 soit du 19 au 20 juin 2025;

CONSIDÉRANT qu'en raison du nombre de participant à ce congrès, il serait important de faire la réservation pour l'hébergement le plus tôt pour s'assurer d'une place à proximité du palais des congrès;

CONSIDÉRANT que ce soit la direction générale ou la direction générale adjointe à assister au congrès, une réservation est obligatoire;

Pour ces motifs :

Il est proposé par **Mme Karine Beaudin** et appuyé par **M. Chad Whittaker** ;

Et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Clarenceville autoriser la direction générale à procéder à la réservation pour l'hébergement lors du congrès de l'ADMQ les 19-20-21 juin 2025. (3 nuitées 18-19-20 juin 2025).

Adoptée à l'unanimité

Poste budgétaire : 02-130-00-454

POINT 8

2024-10-227

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES AU 1^{ER} OCTOBRE 2024 (Années 2024-2025) AVEC LA SUNLIFE

CONSIDÉRANT que le 1^{er} octobre est la date du renouvellement des assurances collectives au sein de l'organisation de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que le 17 septembre dernier, notre conseiller en assurances, a rencontré la direction générale pour déposer le rapport d'analyse et les nouvelles conditions négociées ;

CONSIDÉRANT que l'année 2023-2024 a été une année avec réclamation en frais médicaux et ceux-ci sont plus élevés d'un taux d'inflation variant entre 11% à 15%, ce qui nous octroie une légère augmentation de la facturation de 5.9 % au lieu d'une augmentation globale de 7.5 % demandée par l'assureur ;

CONSIDÉRANT que le conseiller en assurance nous recommande son renouvellement ;

CONSIDÉRANT que la direction générale a fait analyser le document de renouvellement auprès de la FQM et que celle-ci nous recommande de renouveler avec notre compagnie actuelle La Sun life car l'offre est juste et adéquate ;

CONSIDÉRANT que nous avons aviser le Syndicat tel que stipulé dans la convention collective (article 21.01a) et qu'il désire consulter le document du renouvellement pour voir si de leur côté il nous propose un meilleur assureur (article 21.01 c) ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par **M. David Adams** Et appuyé par **Mme Karine Beaudin** ;

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Clarenceville, sous la recommandation de la direction générale, autorise le renouvellement des assurances collectives auprès de la *Sun Life pour 2024-2025 et ceci au 1^{er} octobre 2024 mais advenant un meilleur prix auprès d'un assureur proposé par le Syndicat nous modifierons ladite résolution ultérieurement.*

Si le Syndicat ne propose pas un meilleur prix, cette résolution fera force de loi. Une demande de prolongation auprès de notre courtier a été formulée pour être couvert entretemps.

Adoptée à l'unanimité

POINT 9

2024-10-228

ABROGATION DU RÈGLEMENT 2024-672 CONCERNANT LES CONDITIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION ET À LA MUNICIPALISATION DE CERTAINS CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2024-672 concernant les conditions relatives à la construction et à la municipalisation de certains chemins contient des anomalies et devra être reformulé et approuvé par notre conseiller juridique avant son entrée en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2024-672 doit être abrogé ;

Pour ces motifs;

Il est proposé par **Mme Karine Beaudin** et appuyé par **M. Gaëtan Lafrance** ;

Et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Clarenceville abroge le règlement 2024-672 concernant les conditions relatives à la construction et à la municipalisation de certains chemins.

Adoptée à l'unanimité

POINT 10

2024-10-229

AIDE TEMPORAIRE AU SERVICE D'URBANISME : MANDAT AVEC LA FIRME GESTIM ET NOMINATION

CONSIDÉRANT un surplus de travail au service d'inspection ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service de la part de Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipales inc (GESTIM) afin d'assurer un soutien pour une durée déterminée entre 6 mois à 1 an ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service est accompagnée d'une entente entre la Municipalité et GESTIM à l'effet de proposer une ressource pour réaliser une présence de sept (7) heures par semaine pour une durée de (6) six mois et renouvelable à partir du mois de novembre 2024 au tarif horaire de 73 \$, plus les taxes et frais applicables et d'une possibilité d'une présence d'un minimum de quatorze (14) heures par semaine ;

CONSIDÉRANT QU'IL y lieu de nommer les personnes qui sont responsables et déléguées pour l'application des règlements d'urbanisme, l'émission des permis et certificats d'autorisation, de réaliser les suivis et répondre aux citoyens ;

Pour ces motifs;

Il est proposé par **M. Gaëtan Lafrance** et appuyé par **M. Chad Whittaker** ;

Et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Clarenceville octroie un mandat à la firme GESTIM pour un soutien au service d'inspection et il est également résolu de nommer les signataires de l'entente soit la directrice générale, Mme Sonia Côté, M. Serge Beaudoin, maire, laquelle entente prévoit un tarif horaire de 73 \$ de l'heure et de 0.70 \$ du km, plus les frais et les taxes applicables pour la période débutant en novembre 2024.

Et également résolu de nommer Francois Gaudreau et en son absence Anne-Marie Pariseault, personnes responsables et déléguées pour l'application réglementaire des règlements d'urbanisme avec la firme GESTIM à partir du 4 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

Postes budgétaires : 02-610-00-410 et 02-610-00-141

POINT 11

2024-10-230

MANDAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX : AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL ET AMÉNAGEMENT DU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que dans le mandat auprès du chargé de projet GPH, la surveillance des travaux n'était pas incluse ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'avoir une surveillance des travaux avec tous les professionnels impliqués lors des travaux avec l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT une offre auprès des 3 professionnels qui ont rédigés les P&D pour accompagner l'entrepreneur;

DWB Consultants : Lot 1 (agrandissement du garage) : 4 539 \$ + taxes

Groupe ASM : Lot 1 (agrandissement du garage) : 2 560 \$ + taxes

DWB Consultants : Lot 2 (aménagement du sous-sol) : 4 539 \$ + taxes

ML Experts Conseils : Lot 2 (aménagement du sous-sol) : 3 190 \$ + taxes

Total :

Lot 1 (agrandissement du garage) 7 099 \$ + taxes

Lot 2 (aménagement du sous-sol) 7 729 \$ + taxes

CONSIDÉRANT que chacun des professionnels ci-haut cités, ont confirmés par écrit (courriel) : *Il s'agit bien d'une estimation et la facturation sera basée sur le décompte de nos heures et des visites effectuées sans dépasser le budget établi.*

Pour ces motifs,

Il est proposé par **M. David Adams** et appuyé par **Mme Karine Beaudin** ;

Et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Clarenceville octroie le mandat de surveillance des travaux aux firmes DWB Consultants, Groupe ASM et ML Experts Conseils dans le cadre des 2 projets :

Lot 1 (agrandissement du garage) et Lot 2 (aménagement du sous-sol) tel que précisé dans les **CONSIDÉRANT** *statué* plus haut.

Adoptée à l'unanimité

Poste budgétaire : 22-130-10-000

TRAVAUX PUBLICS

URBANISME

LOISIRS-CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

POINT 12

2024-10-231 **SONDAGE EN LIEN AVEC LA CONSULTATION PUBLIQUE – POLITIQUE DE LA FAMILLE-MADA – COMITÉ DE PILOTAGE / 1 500 \$ Budget**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'allouer un budget au comité de pilotage pour la rencontre de consultation publique ainsi que des prix pour la participation aux différents sondages auprès de la population;

CONSIDÉRANT un montant de 1 500\$ sera attribué au comité de pilotage;

Pour ces motifs :

Il est proposé par **M. Chad Whittaker** et appuyé par **Mme Karine Beaudin** ;

Et résolu :

Que le conseil municipal de Clarenceville autorise un montant de 1 500 \$ au comité pilotage pour l'organisation de la consultation publique ainsi que des prix pour la participation aux différents sondages.

Adoptée à l'unanimité

Poste budgétaire :02-110-00-996

SÉCURITÉ INCENDIE

2024-10-

POINT 13 / RETIRÉ – VISITE À VENIR

PROGRAMME D'ALERTE SISMIQUE

POINT 14 /

2024-10-232 **DÉPÔT LETTRE DE DÉMISSION / EMPLOYÉ NO.22-0004/PR**

CONSIDÉRANT que le 21 septembre 2024, l'employé no. 22-0004/PR a signifié à la personne-ressource au service des Premiers répondants qu'il quittait son poste de Premier répondant;

CONSIDÉRANT une lettre de démission déposée et signée par les 2 parties le 30 septembre 2024 et acheminée à la direction générale le 1^{er} octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Clarenceville et Noyan doivent accepter le dépôt de la lettre de démission ensemble;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Noyan sera en séance lundi prochain le 7 octobre 2024 pour entériner leur résolution ;

Pour ces motifs :

Il est proposé par **M. David Adams** et appuyé par **M. Gaëtan Lafrance** ;

Et résolu :

Que le conseil municipal de Clarenceville accepte la lettre de démission de l'employé no.22-0004/PR en date du 21 septembre 2024 en participation avec la municipalité de Noyan.

Adoptée à l'unanimité.

HYGIÈNE DU MILIEU

Pour information

Visite de Sanivac au cours du mois d'octobre pour la vidange des fosses septiques / Secteur : Middle, Wolfe Ridge, Victoria, Beech Sud, Beech Nord, Burrough, Route 202 Est et Près-Verts.

TRÉSORERIE ET FINANCES

POINT 15

2024-10-233

AUTORISATION DE PAIEMENT – MARCEL FAFARD – FACTURE 899

CONSIDÉRANT un mandat accordé à M. Marcel Fafard (résol : 2023-12-275) pour une assistance technique dans le cadre du projet du Village;

CONSIDÉRANT la réception de la facture no. 899 au montant de 3 825,41 \$ (taxes incluses) pour la période du 23 janvier au 8 août 2024 pour l'analyse des décomptes 15, 16 de la firme Gbi ainsi que pour les documents de l'appel d'offre du projet de l'eau au village;

Pour ces motifs :

Il est proposé par **M. Gaëtan Lafrance** et appuyé par **Mme Karine Beaudin** ;

Et résolu :

Que le conseil municipal de Clarenceville autorise la direction générale à faire le paiement de la facture no. 899 au montant de 3 825,41 \$ (taxes incluses) auprès de M. Marcel Fafard, ing. pour la période du 23 janvier au 8 août 2024 qui comprend l'analyse des décomptes 15, 16 de la firme Gbi ainsi que l'analyse pour les documents de l'appel d'offre du projet de l'eau au village.

Adoptée à l'unanimité

Poste budgétaire : 22-414-10-000

POINT 16

2024-10-234

AUTORISATION DE PAIEMENT – GBI - DÉCOMPTE NO. 17

CONSIDÉRANT la résolution 2018-12-273 du mandat accordé à Gbi pour la conception et la réalisation des plans et devis du Projet du Village, plus précisément *la réalisation des plans et devis d'ingénierie et d'architecture pour l'ensemble des travaux (civil, mécanique de procédé-traitement des eaux, structure, architecture et mécanique du bâtiment dans le cadre d'un projet de collecte, d'assainissement des eaux usées municipales, d'une conduite d'amenée et d'un réseau de distribution d'eau potable (A/O 112018) ;*

CONSIDÉRANT plusieurs changements par des demandes supplémentaires par les instances gouvernementales (MAMH, MELCCCFP et CPTAQ) ce qui a amené à des avenants supplémentaires auprès de la firme Gbi inc ;

CONSIDÉRANT un renouvellement de nouveaux mandats (résolution 2024-03-058) ;

CONSIDÉRANT la réception de la facture no. 34878 au montant de 83 549,47 \$ (taxes incluses) du décompte no.17 ;

CONSIDÉRANT que le décompte no.17 est pour de honoraires proposées dans le cadre du projet du village soit préparation d'Appel d'offre (point 1.2) et mandat supplémentaire DA-13 : *DA-131.1, 13.1.2 13.1.3 et 13.2.0* ;

Pour ces motifs :

Il est proposé par **M. David Adams** Et appuyé par **M. Gaëtan Lafrance** ;

Et résolu :

Que le Conseil municipal de Clarenceville autorise le paiement de la facture no. 34878 au montant de 83 549,47 \$ (taxes incluses) décompte no. 17 auprès de la firme Gbi Experts-Conseils inc. pour de honoraires proposées dans le cadre du projet du village soit préparation d'Appel d'offre (point 1.2) et mandat supplémentaire DA-13 : *DA-131.1, 13.1.2 13.1.3 et 13.2.0*.

Adoptée à l'unanimité

Poste budgétaire : 22-414-10-000

POINT 17

2024-10-235

AUTORISATION DE PAIEMENT – GPH - FACTURES 2403-06 / 2403-A-05

CONSIDÉRANT les résolutions (2024-02-028 et 2024-04-095) du mandat accordé à GPH inc pour la réalisation du projet de l'agrandissement du garage municipal ainsi que l'aménagement du sous-sol ;

CONSIDÉRANT la réception de la facture de la firme GPH inc portant le no.2403-06 au montant de 1 138,25 \$ (incluant les taxes) pour la période du 28 juillet au 31 août 2024 pour le projet de l'agrandissement du garage municipal soit : octroi du contrat de construction à l'entrepreneur et planifications de travaux ;

CONSIDÉRANT la réception de la facture de la firme GPH inc portant le no.2403-A-05 au montant de 948,54 \$ (incluant les taxes) pour la période du 28 juillet au 31 août 2024 pour le projet de l'aménagement du sous-sol à l'hôtel de ville soit : octroi du contrat de construction à l'entrepreneur et planifications de travaux ;

Pour ces motifs :

Il est proposé par **M. Chad Whittaker** Et appuyé par **M. David Adams**

Et résolu :

Que le Conseil autorise la direction générale à faire le paiement des factures nos. 2403-06 et 2403-A-05 au montant respectifs de 1 138,25 \$ et 948,54 \$ (taxes incluses) auprès de la firme GPH inc dans le cadre de la réalisation du projet de l'agrandissement du garage municipal et de l'aménagement du sous-sol à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

Poste budgétaire : 22-130-10-000

2024-10

POINT 18 RETIRÉ -

AUTORISATION DE PAIEMENT – POUPART & POUPART / FACTURES

POINT 19

2024-10-236

AUTORISATION DE PAIEMENT – 2^E VERSEMENT – QP 2024 ARÉNA DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que selon l'entente (01-01-2017 au 31-12-2026) signée avec la Ville de Bedford, il y a lieu de payer la quote-part annuelle concernant l'utilisation de l'aréna par les Clarencevillois ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2024 la quote-part s'élève à 7 686,93 \$;

CONSIDÉRANT la réception de la facture 4FD000193 de la Ville de Bedford d'un montant de 3 844,97 \$ représentant le 2^e versement de la quote-part 2024 ;

Pour ces motifs :

Il est proposé par **Mme Karine Beaudin** et appuyé par **M. Chad Whittaker**

Et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Clarenceville autorise le paiement du 2^e versement de la quote-part pour l'utilisation de l'aréna de la Ville de Bedford à la suite de la réception de la facture 4FD000193 d'un montant de 3 844,97 \$.

Adoptée à l'unanimité

Poste budgétaire : 02-701-20-952

POINT 20

2024-09-237

COMPTES À PAYER AU 1^{ER} OCTOBRE 2024

Il est proposé par **M. Gaëtan Lafrance** et appuyé par **M. David Adams** ;

Et résolu :

Que les comptes à payer au 1^{er} octobre 2024 au montant de **399 900,79 \$** soient approuvés pour paiement.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

POINT 21

RAPPORT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Chacun des conseillers et le maire, M. Serge Beaudoin présentent leurs activités et l'avancement de leurs dossiers respectifs :

Serge Beaudoin: caucus, congrès FQM à Québec, rencontres avec Mme Audrey Bogemans (au congrès et la problématique du Lac Champlain), demain inspection du MTQ de leur réseau pluvial et par la suite

Gérald Grenon (*absent*)

Gaëtan Lafrance: caucus, visite du territoire, congrès FQM à Québec

Karyne Beaudin: caucus

Chad Whittaker: Régie des eaux, travaux en cours du changement de l'automate

David Branch (*absent*)

David Adams: caucus, spectacle à l'église très bon, fantastique,

POINT 22

VARIA

POINT 23

PÉRIODE DE QUESTIONS ADRESSÉES PAR LES CITOYENS AU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Des questions ont été adressées au conseil.

POINT 24

2024-10-238

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

L'ordre du jour est épuisé.

Il est proposé par **Mme Karine Beaudin** et appuyé par **M. Gaëtan Lafrance**;

Et résolu :

Que la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2024 soit levée à 20 h 28.

_____(SIGNÉ)_____
Serge Beaudoin, maire

_____(SIGNÉ)_____
Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Clarenceville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

_____(SIGNÉ)_____
Sonia Côté, directrice générale et
Greffière-trésorière

_____(SIGNÉ)_____
Serge Beaudoin, maire

_____(SIGNÉ)_____
Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Serge Beaudoin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Le 1^{er} octobre 2024.